

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 30 Juin 2014 à 20 h 30

Le trente juin deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de BALBIGNY se sont réunis à la Mairie de BALBIGNY sous la présidence de Monsieur Gilles DUPIN, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24 Juin 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents 19 :

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle - Mme LYONNET Joëlle – M. PADET René – M. JONINON Pierre – Mme DURON Josette – Mme TISSOT Françoise - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile – Mme OLIVIER Irène – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. DURON Fabrice – M. BOULOGNE Jérôme - Mme GOUPY Jeanine – M. THOMAS André – M. BERTRAND Jérémy - Mme CHABANNE Christelle

Absents avec pouvoir : 4

M. BOIGNÉ Alain donne pouvoir à M. DUPIN Gilles
M. YENIL Etienne donne pouvoir à M. PADET René
M. GALICHET Eric donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise
Mme BOULIN Nicole donne pouvoir à M. JONINON Pierre

Secrétaire de séance : M. PONCET Marc

- *20h15 Tirage au sort des jurés d'assises*
- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03 Juin 2014*
- *L'ordre du jour est modifié : présentation du rapport annuel eau et assainissement sera traité en premier.*

Présentation du rapport annuel eau et assainissement.

M. FECHÉ, employé de la SAUR présente le rapport annuel qui couvre la période du 1er novembre 2012 au 31 octobre 2013. Il s'agit d'un contrat d'affermage qui couvre la période 2004/2016.

1 Eau potable :

La consommation d'eau a baissé de 12% passant de 136 000 m³ à 126 000 m³ (notamment suite à l'arrêt de la laiterie – 120 000 m³/an). Le réseau est composé de plusieurs catégories de tuyau. Il pourrait y avoir des problèmes avec les tuyaux en PVC d'avant 1980. Le volume produit est de 144 000 m³(+ 7%), les pertes (fuites) sont de 15%. Les 18 contrôles sanitaires sont 100% conformes.

En raison de la chute de la consommation, un avenant a été signé entre la SAUR et la ville de Balbigny : les tarifs subissent une augmentation de la part de SAUR de 20%, et une augmentation de la part commune de Balbigny de 20%, soit un surcoût d'environ 50 € pour une famille qui consomme 120 m³/an. Cette augmentation a été votée le 09 décembre 2013 (ancien conseil municipal).

La présentation du rapport est approuvée à l'unanimité.

- 2 Assainissement :** affermage identique à l'eau pour 12 ans (2004/2016), l'abonnement augmente de 1,54 % le volume traité baisse de 10% (98 000 m³)

Le taux de TVA passe de 7 à 10 % soit une augmentation de 5 € environ pour 120 m³/an. Le rapport assainissement est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal reprend l'ordre du jour.

3 Nomination d'un sixième adjoint au maire.

Depuis l'élection de mars 2014, le conseil avait voté la désignation de 5 adjoints et de 4 conseillers délégués. M. le Maire présente une modification avec la transformation du poste de conseiller délégué de M. BOIGNÉ en poste de 6^{ème} Adjoint. Un débat s'engage : M. THOMAS informe le conseil que l'opposition municipale souhaitait garder 6 adjoints. M. JONINON regrette l'absence de M. BOIGNÉ qui aurait pu présenter son travail. Ce nouveau poste est attaché à la sécurité des personnes, des agents, des locaux, ... L'enveloppe prévue pour indemniser les adjoints reste identique. Chaque adjoint accepte de voir son indemnité réduite d'environ 60 euros afin de financer le 6^{ème} poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- **POUR : 18.**
- **CONTRE : 5.**

4 Signature de convention pour les contrôles de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif avec la SAUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

6 Budget principal de la commune 2014 - Décision modificative et virement de crédit.

Monsieur le Maire expose que le marché Entrée Nord Tourne à gauche est supérieur de 500 € au marché initial. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de provisionner cette dépense. En outre l'achat de matériel au restaurant scolaire dépassant le montant provisionné et le changement d'un lave-linge nécessite de faire un virement de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE les modifications suivantes :
- Budget d'investissement :

- Dépenses	- Recettes
- 4581 : + 500 €	- 4582 : + 500 €

Approuve les virements de crédits :
Programme 163

Dépenses au 2158 : + 400 € donc porté à 7400 €

Opération non affectée : pour le lave linge de la crèche

Dépense au 2188 : + 1350 €

Ces deux dépenses seront prises sur le programme 170 du parc informatique (achat logiciel Magnus abandonné) Le programme sera donc laissé à

- 400 € achat de matériel pour le restaurant scolaire.

-1350 € pour un lave linge.

Ces sommes sont virées sur le non renouvellement de logiciel informatique.

7 Budget de la Zone Artisanale de Chanlat et ZAC du Levant - Régime des provisions.

Des provisions budgétaires ont été inscrites sur ces deux budgets pour 2014. Le centre des finances publiques demande à la collectivité de délibérer afin de valider ce régime des provisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la mise en conformité par rapport à la recette des finances.

8 Fixation du prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE une augmentation des tarifs du restaurant scolaire:
 - Enfants de la commune: de 3,30 € passe à 3,40 € (+ 0,10 €)
 - Enfants extérieur à la commune: de 4,00 € passe à 4,10 € (+ 0,10 €)
 - Adultes : de 4,60 passe à 4,70 € (+ 0,10 €)

9 Acquisition du terrain GRIZONNET (situé en face de la crèche/médiathèque).

M. le Maire présente le compte-rendu de la commission finance concernant l'achat de ce terrain très bien situé. Les domaines l'estiment à 66 € le m² +/- 10%. L'acquisition du terrain GRIZONNET s'élèverait à 45 200 € plus les frais de notaire. Un débat s'installe : à la question du financement demandé par M. THOMAS, M. le Maire répond qu'une provision de 100 000 € avait été prévu pour le groupe scolaire qui est actuellement gelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition du terrain GRIZONNET.

10 Vente terrain à CHERBLANC Henry.

M. JONINON informe que ces 3 parcelles sont enclavées et qu'elles ne peuvent être vendues qu'à M. CHERBLANC. Elles ont été achetées à 7,59 € et seront revendues à 11 € (estimation des Domaines) 1 835 m² X 11 = 20 185 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la vente des 3 parcelles à M. CHERBLANC.

11 Demande de subvention "Enveloppe cantonale".

Une demande est faite pour des ouvertures de la salle polyvalente et pour renouveler le parc informatique vieillissant de la commune. Le coût estimé est de 30 000 €. Généralement la subvention est d'environ 25 % (6 800 € de subvention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention « enveloppe cantonale » pour un montant de dépenses estimé à 30 000 €

12 Attribution de gratification pour stage.

M. le Maire présente une demande de gratification pour un stagiaire qui a travaillé aux espaces verts pendant 5 semaines. Une gratification est sollicitée via Jérôme VERNE et de Pierre JONINON La proposition est de 50 € par 5 semaines. **Il est proposé de la passer à 350 € vu l'implication du stagiaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Après discussion, la gratification est fixée à 350 €

13 Convention centre de loisirs.

Mise en place d'une convention entre la mairie et le centre de loisirs à la demande la perception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Montant de la subvention 0,43 € par heures et par enfant de Balbigny, soit 9 890 € pour 2013

14 Question diverses:

- Mme CHABANNE Christelle présente le compte-rendu de la réunion du SIEL. cf. document de Mme CHABANNE Christelle. Il convient d'étudier les possibilités d'économies (changement d'ampoules, extinctions...)
- Point sur le COCS et l'urbanisme :

Mme LYONNET présente le COCS. (contrat d'opération globale pour le bourg étalé sur plusieurs années) Figurent dans le projet de départ : le restaurant scolaire, les travaux dans la salle polyvalente, la mise aux normes du camping et l'agrandissement du groupe scolaire. La subvention est étalée sur 5 ans et elle est d'environ 25%.

- On envisage maintenant le groupe scolaire, une étude d'aménagement du bourg avec un cabinet d'étude en lien avec le PLU et les travaux sur la salle polyvalente.
- Visite de la propriété DELACELLERY qui se trouve à côté du groupe scolaire. La vente du camping à M. et Mme BOULIN permettrait l'achat éventuel de cette propriété si l'étude de faisabilité permet un aménagement compatible avec le budget communal.

- La société SPIE et le SIEL vont raccorder Balbigny avec la THD. (fibre très haut débit ?)

- Demande de subvention pour la journée "vache laitière" à FEURS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- POUR 18
- CONTRE 4
- ABSENTION 1

- La subvention est votée pour un montant de 100 €
- M. THOMAS demande un espace dans le bulletin municipal pour le groupe de l'opposition.
Réponse favorable du Maire.
 - Dans les ressources, le fonds de compensation aurait été oublié, Mme GARNIER donne les explications à M. THOMAS.
 - Réactualisation du contrat OGEC à faire.

Séance levée à 22 h 20

Prochain CM : le 16 Septembre 2014